



TOURNOI INTER-REGIONAL JEUNES BRET-PDL-NORM

TIJ3 - 7 et 8 mars 2026 / SH – SD – DH -DD

Règlement particulier du tournoi

1 - Le tournoi se déroulera suivant les règles de la FFBAD et du règlement ci-après.

2 - Le tournoi est autorisé sous le numéro : 25.NORM.61/TI.D./001

3 - Les juges arbitres sont Marc Debon (JA Principal), Ronan Glemarec (JA Adjoint) et Julie Houlette (JA adjoint).

4 - Participation:

Seuls peuvent être admis à participer à une étape les joueurs de nationalité française, licenciés à la Fédération pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension.

Les joueurs extérieurs aux 3 ligues peuvent s'inscrire mais ne seront pas prioritaires. Les joueurs sélectionnés aux CEJ ne pourront pas y participer.

5- Catégories et années d'âge :

En simple, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des années d'âge poussin 1(1ère année), poussin 2(2ème année), benjamin 1 (1ère année), benjamin 2 (2ème année), minime 1 (1ère année), minime 2 (2ème année).

Si, pour les tableaux de simple, le nombre de participants par année d'âge est inférieur à 6, et que le nombre de participants de l'année supérieure le permet, il est possible de regrouper les joueurs par catégorie. Mais il est aussi possible de créer des séries si le nombre est très important dans une catégorie.

En double, une étape TIJ est ouverte aux joueurs des catégories poussins, benjamins, minimes. Sur une même étape, une paire est autorisée à s'inscrire à une étape TIJ dans des catégories d'âge différentes.

6- Inscriptions:

Les inscriptions et paiement doivent être effectués via badnet avant le 20 février 2026. L'inscription est possible dans 2 tableaux pour les catégories poussin, benjamin, minime (**simple et double**). Un joueur peut être inscrit par son club, son comité ou sa ligue.

Montant des inscriptions: 1 tableau 15€ , 2 tableaux 20€.

7-Surclassement:

Les joueurs Minibad sont autorisés à participer.

Les poussins, benjamins, minimes 1 sont autorisés à jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, sous réserve de l'article 8 ci-dessous.

8: Limites de participation

Peuvent s'inscrire à une étape TIJ :

- Les Minibad (dans la catégorie Poussins 1) et les Poussins
- Les Benjamins **au minimum D9 en simple et P10 en double**
- Les Minimes 1 **classés au minimum D8 en simple et D9 en double**

- Les Minimes 2 classés au minimum D7 en simple et D9 en double

Si les inscriptions sont plus nombreuses que ne le permettent les conditions d'organisation, les participants sont retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (CPPH).

9- Le tirage au sort aura lieu le **28 février**, avec prise en compte du CCPH au jeudi 26 février. L'envoi des convocations se fera le 28 février.

Tout joueur forfait à partir du 26 février devra fournir un justificatif dans les délais réglementaires au secrétariat de la Ligue qui organise la compétition ou au juge- arbitre (soit par mail soit le jour de la compétition).

10- Tableaux:

Les tableaux ne sont pas soumis à l'article 3.2.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Poussins / Benjamins / Minimes : 2 tableaux : Simples le samedi , Doubles le dimanche.

Les tableaux ont la structure suivante :

- Dans chaque catégorie, au moins une discipline débute par des poules suivies d'un tableau en élimination directe ;
- Les autres tableaux se jouent selon les impératifs techniques de l'organisation et dans la limite des horaires indicatifs (article 11).

11- Organisation de l'Etape:

Horaires cadres

- Première journée : samedi à partir de **9h30** et jusqu'à **20h00** (dernier match lancé) ;
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 16h00 (remise des récompenses incluse).

Ces horaires pourront être avancés au cas où le nombre d'inscrits était trop important.

Le tournoi se déroulera dans les gymnases JIDOUARD (10 terrains) et PELCHAT (7 terrains) le samedi et dans le gymnase JIDOUARD le dimanche.

Affichage: Le présent règlement est affiché dans la salle de compétition, ainsi que le règlement général des TIJ BRET-PDL-NORM. Les tableaux sont affichés dans les gymnases.

Volants: Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition. Ils doivent être classés au minimum **en catégorie standard** (liste publiée sur le site fédéral). L'organisateur fournit gratuitement les volants pour les finales. Le volant de référence sera le Forza S6000.

Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points. Les joueurs veilleront à respecter le temps de préparation de 3 min après leur appel sur le terrain et avant le début du match.

Les conseils entre les points sont autorisés pour toutes les catégories.

Officiels techniques:

La désignation du juge-arbitre et de ses adjoints est proposée par l'organisateur **Les frais liés à ces juges-arbitres sont à la charge du club** où se déroule la compétition.

Pour chaque finale, au moins un arbitre (à la charge du club organisateur) ou un scoreur est conseillé.

Transmission des résultats:

Le GEO ou le JA réalise l'import dans la base fédérale Poona des résultats de la compétition (fichier

d'export), dans les 24 heures suivant la fin de celle-ci.

Accompagnateurs : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

12- Seuls les joueurs appelés à jouer et éventuellement un ou deux coachs (avec une tenue adéquate) auront accès au terrain ainsi que les personnes habilitées (scoreurs, arbitres et organisateurs)

13- Le temps de repos entre la fin du match et le suivant est de 20 minutes.

14- Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tout l'équipement nécessaire à son match. Ce matériel ainsi que les effets vestimentaires devront se trouver dans les paniers mis à la disposition des joueurs au bord des terrains.

15- Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui tranchera **s'il est nécessaire d'attribuer un arbitre ou un scoreur**. Après chaque rencontre, les joueurs se présenteront à la table pour renseigner le score sur la tablette via l'application scorbad.

16- Les joueurs seront appelés à rejoindre la chambre d'appel avant le début de leur match avec tout leur matériel.

Les joueurs ont strictement trois minutes de préparation entre l'appel de leur match et le début de celui-ci (test des volants compris). Tout joueur ne se présentant pas sur le terrain après le troisième appel du match pourra être disqualifié par le Juge Arbitre et ce à tous niveaux de compétition.

17- Seul un représentant du club ou d'un comité est autorisé à poser une réclamation auprès des J.A.

18- Une tenue de badminton conforme aux règles définies par la FFBAD est exigée sur le terrain.

19- Tout volant touchant une infrastructure sera compté faux sauf au service où il sera remis 1 fois au maximum.

20- Les matches pourront être appelés avec un maximum de 1 heure d'avance sur l'horaire annoncé.

21- Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match

22- Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.

23- Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires avec l'accord du Juge arbitre afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

25- Des photos et vidéos peuvent être prises pendant la compétition à destination de la presse ou pour la communication du club.

26- Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée dans un délai de 3 jours après la compétition (certificat médical).

27- Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

28- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

29- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, ou accident.